



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance vie

Question écrite n° 130715

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, à propos des prélèvements sociaux opérés sur les intérêts des contrats d'assurance vie pour l'année 2011. Le taux de ces prélèvements a été modifié en cours d'année 2011 passant de 12,3 % au 1er janvier à 13,5 % au 1er octobre 2011. De fait, certains établissements financiers ont opéré un prélèvement calculé *pro rata temporis*, ce qui donne un taux moyen de 12,6 % pour l'année. D'autres établissements, en revanche, ont opté pour un prélèvement uniforme de 13,5 %, ce qui pénalise leurs clients. Il lui demande donc si une uniformisation du calcul des intérêts pour 2011 est envisageable avec régularisation pour les personnes qui ont été prélevées de 13,5 % pour l'année entière.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130715

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2360

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)